ÉLÉCTIONS MUNICIPALES 2020

Une liste citoyenne pour décider ensemble

Saint-Cyr-l'École

En commun !

PROGRAMME 2020-2026

http://saintcyrencommun.fr | contact@saintcyrencommun.fr

Décidons ensemble

La définition première de la démocratie est le régime politique où les citoyens sont souverains. *Or, dans la démocratie représentative actuelle, les représentants élus font la politique à la place des citoyens. Nous proposons un* ***nouveau schéma de fonctionnement pour la vie démocratique locale*** *où la représentation s'efface au profit de la participation.* ***L'ensemble des habitants, à partir de 16 ans****, sera invité à participer à de nouvelles instances.*

De nouvelles instances pour de nouvelles pratiques démocratiques

1. Mettre en place des comités de quartiers (CQ) avec des budgets participatifs

La fonction et la légitimité des comités de quartiers (CQ) sont territoriales : **ces groupes travaillent pour un quartier**. Leur rôle est de faciliter les relations inter-habitants et celles entre citoyens et élus. Ils sont **force de propositions, d'actions et de décisions**. Chaque CQ gère une **enveloppe financière** (budget participatif) attribuée par le conseil municipal.

Le découpage de la ville en quartiers sera pensé avec les habitantes et les habitants dans les six mois qui suivront les élections. Une **charte de fonctionnement** des CQ, signée par les membres, est nécessaire au bon déroulement de cette instance de démocratie participative. Les CQ se dérouleront dans les salles polyvalentes d'école, les salles associatives, etc. Ils seront réservés aux personnes vivant dans les quartiers en question.

Dans l'idéal, chaque CQ comptera **30 membres** (2 animateurs, 14 volontaires et 14 tirés au sort). Une parité stricte entre membres volontaires et membres tirés au sort sera établie. Les volontaires seront certainement les personnes les plus motivées et celles ayant le plus de temps. Les tirages au sort permettront d'intégrer les personnes plus timides ou plus éloignées du thème de la démocratie participative. Les animateurs seront issus des membres et la **parité femme-homme** s'appliquera. Les CQ seront ouverts à tout Saint-Cyrien qui souhaitera observer les réunions. Les membres d'un CQ suivront une formation qui présentera leur rôle, le fonctionnement du comité et les outils informatiques utilisés. Ils signeront aussi la charte de fonctionnement des CQ pour concrétiser leur engagement.

Certains dossiers peuvent prendre plusieurs mois à être débattus et suivis. Il est donc important que les membres d'un CQ puissent porter leurs projets du début à la fin. Cependant, il ne faut pas non plus que ce soit une charge trop lourde dans le temps pour ces personnes afin de ne pas décourager ceux qui ont peu de temps. Pour répondre à ces impératifs, **la durée du mandat sera d'un an,** les effectifs du CQ seront renouvelés par moitié, ainsi ce système de tuilage permet de créer de l'entraide et de la solidarité entre les membres d'un CQ. Les nouveaux peuvent bénéficier de l'expérience des anciens si les mandats sont tuilés : **il y aura donc un renouvellement des CQ tous les six mois**.

Si un animateur ne respecte pas la charte des CQ, les membres disposent d'un outil pour changer d'animateur sans attendre la fin du mandat. Pour lancer un **référendum révocatoire**, au moins 30 % des membres du CQ doivent le demander. L'animateur est révoqué si au moins 51 % des voix s'expriment en défaveur de l'animateur.

Le CQ gère une **enveloppe financière** annuelle attribuée par le conseil municipal. Son montant est directement dépendant du nombre de personnes vivant au sein du quartier. Cela nécessite une étude approfondie du budget de la ville. Cette réflexion sera effectuée avec les habitants dans l'année qui suivra les élections lors de la mise en place des CQ.

2. Instaurer un observatoire de la participation citoyenne pour contrôler que l'implication des habitants est réelle et veiller au respect des engagements des élus

L'observatoire de la participation citoyenne a une double fonction : **s'assurer que tout est fait pour développer la participation des habitants** et **veiller au respect des engagements des élus**. Les membres de cet observatoire ne sont pas concernés par la gestion directe de la commune et les dossiers du quotidien : seules les méthodes de gouvernance et l'évaluation des engagements les impliquent.

Il ne s'agit donc pas, comme c'est le cas actuellement à Saint-Cyr-l'École, de permettre aux citoyens de remplir uniquement un cahier de doléances, d'exprimer quelques vagues espoirs et propositions puis de les oublier. Il s'agit de considérer, a priori, que **les habitants sont capables d'apporter leur pierre à l'édifice public**, de multiplier les rencontres entre élus et population et de dépasser l'idée que seuls les représentants du peuple auraient cette capacité.

Le mode de désignation des membres de cet observatoire, sa constitution et le mode de fonctionnement seront définis dans la future constitution municipale. Cette instance rédige un rapport annuel sur ses observations (constats et recommandations). Elle a le droit d'utiliser les moyens de communication municipaux à tout moment.

3. Créer des commissions participatives thématiques pour documenter le travail et aider aux prises de décisions

Comme dans beaucoup de communes où la démocratie participative n'est pas mise à l'honneur, la très grande majorité des décisions votées en Conseil Municipal (CM) sont prises en comité restreint, regroupant le Maire et ses adjoints les plus proches. Nous pensons qu'une **réforme profonde de ce fonctionnement archaïque** doit avoir lieu et c'est pour cette raison que nous mettrons en place des commissions participatives.

La fonction et la légitimité des commissions participatives sont thématiques : **ces groupes travaillent sur un thème**. Les commissions participatives prépareront **le travail et les décisions du conseil municipal**. Que cela concerne, par exemple, l'attribution des subventions aux associations ou les infrastructures pour la mobilité douce, tout sera débattu et des décisions seront proposées, tout en respectant la vie privée. Leur fonctionnement sera très proche de celui des CQ. Sa constitution et le mode de fonctionnement seront définis dans la future constitution municipale.

4. Mettre en place des groupes actions projets (GAP)

Sous la responsabilité de l'élu référent au domaine concerné, des habitants intéressés par la mise en œuvre d'un **projet précis** (par exemple la mise en place d'un parcours santé) créent un groupe action projet (GAP). Le lancement d'un GAP se définit en commission thématique. Un GAP est éphémère : il disparaît une fois que le projet est arrivé à son terme. L'idée est de pouvoir impliquer des **volontaires** qui sont généralement très motivés par le projet et qui peuvent parfois apporter de réelles

compétences techniques ou d'**expériences d'habitants.** Un GAP fonctionne sur la base du volontariat après un **appel lancé auprès de la population** dans le journal municipal, sur le site Internet et sur les comptes de réseaux sociaux de la mairie.

5. Constituer des assemblées citoyennes pour donner un avis sur un projet important

L'équipe municipale ne pouvant être compétente sur tous les sujets, celle-ci s'appuie sur des experts mais elle oublie de faire aussi appel à l'expérience de vie des habitantes et habitants. L'intervention d'experts est fort utile mais celle-ci a deux faiblesses : leur objectivité parce qu'ils peuvent être, volontairement ou non, influencés par des intérêts particuliers (l'entreprise qui les emploie, les groupes auxquels ils appartiennent, etc.) et les limites de leur savoir telle que la méconnaissance du terrain.

De même que l'on effectue un tirage au sort pour constituer un jury d'assises, il est possible de **constituer une assemblée citoyenne pour donner un avis sur un projet important** comme l'implantation d'un supermarché en périphérie de la ville, la création d'une rocade, etc. L'importance d'un projet se mesure au nombre de personnes qu'il impacte et au budget investi.
Le tirage au sort diminue les risques de lobbying et développe le sens de l'intérêt général. Les jurés bénéficient d'une information contradictoire, de l'intervention d'experts et d'un temps suffisant pour entendre toutes les personnes qu'ils souhaitent auditionner, pour pouvoir assimiler la problématique et pouvoir débattre entre eux.

6. Introduire le référendum d'initiative citoyenne (RIC)

Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) est un dispositif démocratique permettant aux citoyennes et citoyens de proposer un sujet à votation directement à la population. Il renforce la démocratie et doit être utilisable en toutes matières. Il existe quatre types de RIC : législatif, abrogatoire, révocatoire et constituant.

Nous proposons de mettre en place les quatre à l'échelle de la ville. Pour permettre à la démocratie locale de vivre, sans compromettre pour autant le nécessaire fonctionnement des institutions en place, nous instaurerons le RIC avec un seuil minimum à **2 % du corps électoral pour le déclencher** et un **quorum de participation de 50 % du corps électoral**. Sa conclusion sera traduite par les élus en Conseil Municipal.

Afin que le RIC ne soit pas assimilé à un simple sondage, le temps entre l'obtention des signatures et la mise en place du vote sera de **quatre mois**, afin que les habitantes et habitants appelés aux urnes puissent s'informer correctement avant de voter.

7. Rénover le fonctionnement du comité de pilotage et du conseil municipal (CM)

Le comité de pilotage (actuellement appelé bureau municipal) est l'instance principale de travail des élus. Il fait le lien entre les différentes instances citoyennes et le conseil municipal. Il sera **ouvert au public**, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Une partie de la population estime que le Conseil Municipal (CM) **manque d'humanité et de transparence**. L'opposition est méprisée par la majorité et le public n'a jamais le droit à la parole. Le fonctionnement du CM sera profondément transformé. Cette instance sera le premier outil d'information et de formation des habitants-citoyens-contribuables.

Afin de renforcer son attractivité, une **demi-heure citoyenne** sera mise en place au début de chaque CM où le public pourra poser des questions en rapport avec l'ordre du jour et obtenir des réponses de la part des élues et élus. Les **réunions commenceront à partir de 19 h 00** afin de les rendre accessibles à toutes et tous.

Pour améliorer la transparence de l'action publique :

- les convocations et ordres du jour seront publiés une semaine à l'avance sur le site Internet, sur les réseaux sociaux et dans la presse locale ;
- les comptes-rendus de séances seront diffusés en deux versions : une version officielle très complète et une version allégée plus compréhensible ;
- les **réunions seront filmées et retransmises en direct et en différé sur le site Internet de la ville**.

Enfin, chaque délégation sera attribuée à un **binôme d'élus, dans la mesure du possible à parité, qui seront aussi les référentes et référents des commissions citoyennes.**

Favorisons l'implication citoyenne des Saint-Cyriens

8. Rédiger une « constitution municipale » par et pour les habitants

Nous nous doterons d'une constitution municipale car nous estimons que cet outil méthodologique est indispensable pour l'**organisation de la vie démocratique de la commune**[1].

La constitution municipale précise le rapport moral entre les élus et la population, autour d'outils de coconstruction, avec une méthodologie participative continue lors du mandat, au-delà des projets proposés lors de l'élection municipale.

Ce texte, s'il n'a pas valeur de loi aux yeux de l'État, nous engage localement à impliquer les citoyens dans les projets et les décisions de la commune. Toute décision du conseil municipal sera prise conformément à la loi, mais nous sommes souverains lorsqu'il s'agit de définir, en amont, les modalités du processus de décision. Autrement dit, si nous nous inscrivons bien dans une démocratie représentative, nous ne saurions concevoir que le pouvoir délégué s'exerce aux dépens de la participation des Saint-Cyriennes et des Saint-Cyriens.

9. Rénover le conseil municipal des jeunes pour le dédier à l'éveil citoyen et écologique

L'**éveil citoyen** est essentiel et ce dès le plus jeune âge. Le conseil municipal des jeunes (CMJ) est un outil très utile à cet égard. En s'appuyant sur l'expertise de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes[2], le CMJ sera rénové ! Cette instance où l'on apprend à découvrir le fonctionnement de la ville, à expérimenter les outils démocratiques, à s'exprimer, à écouter, à décider ensemble, etc. sera bien plus mise en avant qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Renouvelé tous les ans par moitié, le CMJ sera constitué de jeunes mineurs tirés au sort et volontaires.

10. Tenir informé de l'avancement des projets via des rendez-vous citoyens réguliers

[1] A l'instar de la commune de Molières (91).
[2] ANACEJ, http://anacej.asso.fr/

Afin d'informer les Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens, des rendez-vous citoyens sous forme de réunions publiques auront lieu à intervalle régulier pour **montrer l'avancement des projets** que porte la commune. Le site web de la ville aura une nouvelle section où seront référencés tous les projets en cours ou à venir et où l'état d'avancement accompagné d'explications sera mis à jour très régulièrement.

11. Ouvrir à tous la rédaction du magazine municipal pour tisser du lien entre les habitants

En général, le magazine municipal est un outil de communication de la majorité en place. Il montre une ville merveilleuse où les photos d'inaugurations s'enchainent, bien loin de la réalité. Il ne rend jamais compte des difficultés de l'équipe municipale et de la commune.

Nous proposons de réaliser un magazine d'information qui interroge, analyse, ouvre des discussions et partage les difficultés. **Un média qui tisse du lien entre les habitantes et les habitants**.

Nous souhaitons **ouvrir les pages de cette revue mensuelle en y faisant participer d'une manière bien plus importante les Saint-Cyriens, l'opposition** (pour créer du débat) **et les associations** (afin de redynamiser la ville).

12. Rendre accessibles les données publiques (open data) : plans, règlements, marchés publics, etc.

Moralement, nous pensons que les données publiques doivent être accessibles à toutes et tous, **facilement et rapidement** car nous estimons que les habitantes et habitants ont le droit de savoir. **Légalement, la loi NOTRe oblige les communes de plus de 3 500 habitants à diffuser leurs données publiques, en ligne et gratuitement**. Sur ce sujet, Saint-Cyr-l'École est encore à la traîne. Même les plannings d'occupation des salles communales ne sont pas disponibles en ligne et lorsque l'on souhaite les consulter, il faut se déplacer aux horaires d'ouverture de la Mairie plutôt que de pouvoir le faire en ligne à tout moment.

Nous pensons qu'une équipe municipale doit partager l'information quel que soit son niveau de complexité. La démocratie participative s'appuie sur l'égalité d'accès à l'information des participantes et participants. Pour qu'elle puisse fonctionner correctement, **la documentation, les plans, les délibérations, les règlements, les marchés publics, les données brutes dans leur version publiable, etc. doivent être en ligne et accessibles à toutes et tous.** Ainsi, les Saint-Cyriens pourront être en mesure de se faire leur propre opinion, dans les meilleures conditions. D'après nous, **c'est une clé indispensable à la participation, une marque de respect envers les habitants et un signe évident de la volonté des élues et élus de partager le pouvoir**.

13. Multiplier les panneaux d'affichage libre et réduire le nombre de panneaux publicitaires

En 2004, la majorité municipale a décidé de réduire le nombre de panneaux d'expression citoyenne et de les éloigner des endroits à fort passage (comme la gare).

Nous développerons les espaces d'affichage de libre expression au-delà du minimum légal et des panneaux seront réservés aux manifestations culturelles à but non lucratif. Par ailleurs, par une **réforme du règlement municipal de la publicité**, les panneaux de 12 m² seront supprimés et l'espace public progressivement libéré de la publicité, au profit de l'expression citoyenne.

14. Installer une boîte à idées communale et garantir la transparence du suivi des propositions

Les Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens qui n'ont pas les possibilités de s'investir dans la vie communale doivent avoir un moyen d'expression simple et rapide lorsqu'ils veulent partager une proposition. Que ce soit physiquement à la Mairie ou par voie électronique sur le site web communal ou via des applications que d'autres communes utilisent à l'heure actuelle, **nous mettrons en place des dispositifs de partage d'idées entre citoyennes et citoyens**. Elles seront transférées aux différentes instances démocratiques concernées (conseils de quartiers, commissions participatives citoyennes, etc.).

15. Utiliser en priorité des logiciels libres et des standards ouverts dans les services municipaux

Nous nous engageons à faire développer et utiliser prioritairement des logiciels libres et des standards ouverts dans les établissements, administrations, services et lieux publics placés sous l'autorité de notre collectivité ou gérés par des partenaires. Nous accompagnerons systématiquement ces initiatives en sensibilisant aux logiciels libres et aux standards ouverts les publics amenés à en bénéficier.

Engageons une transition écologique ambitieuse

*Face au défi du **changement climatique**, Saint-Cyr-l'École doit améliorer et préserver son cadre de vie pour faire face aux canicules et inondations potentielles. Elle doit développer progressivement une politique ambitieuse de réduction de son impact carbone. Notre ville doit être exemplaire dans sa démarche **environnementale** en y associant les habitants. Notre objectif est de tendre vers le Zéro Déchet et de **limiter toutes les formes de gaspillage** de ressources, d'eau ou d'énergie. Nous voulons fonctionner le plus possible en économie circulaire.*

Réorganisons la circulation et encourageons les mobilités solidaires

16. Organiser rapidement des assemblées citoyennes, avec les usagers et des experts, sur le schéma de circulation

La circulation sur l'ensemble des axes traversant la commune est engorgée et la pollution atmosphérique est conséquente. Avec la forte augmentation de l'urbanisation, la densification des flux va se poursuivre et la mobilité continuer à se détériorer. Nous écouterons les habitants et leurs propositions et nous solliciterons la participation de la communauté d'agglomération et différents experts des déplacements en ville. L'objectif est d'étudier les différentes solutions à mettre en place pour **réduire le trafic et laisser une plus grande place aux mobilités douces**.

17. Favoriser l'usage du vélo via des pistes cyclables sécurisées et continues, des parkings sécurisés notamment à proximité de la gare, un atelier de réparation, etc.

En collaboration avec le département, l'agglomération et les collectifs Saint-Cyriens d'usagers du vélo et afin de réduire l'impact carbone et la pollution de la ville, nous produirons **un schéma directeur cyclable.** Il comprendra des pistes et des stationnements sécurisés plus nombreux, reliant les quelques pistes déjà existantes et les points d'intérêt de la ville. Nous proposerons aux habitants des actions de sensibilisation et d'animation autour du vélo (généralisation du permis vélo pour les enfants, manifestation annuelle, etc.). L'Ademe[3], le fond national vélo, le programme Alvéole et la DSIL[4] sont des sources de financement. Enfin, nous soutiendrons et accompagnerons les projets d'installation d'ateliers de réparation de vélo sur le territoire de la commune.

[3] Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.
[4] Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

18. Développer les transports en commun en augmentant leur fréquence et en visant la gratuité d'un service de bus sur le territoire de la commune

Nous travaillerons avec Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, afin d'**améliorer la fréquence et les jours de desserte du réseau de bus en place à Saint-Cyr-l'École**. A l'exemple d'autres communes de taille similaire[5], nous avons également pour objectif la gratuité des bus de la commune afin de réduire l'engorgement automobile et que chacun puisse en profiter équitablement.

19. Remplacer les véhicules municipaux en fin de vie par des véhicules électriques

En cas de besoin de remplacement des véhicules municipaux, peu nombreux, et dans l'optique d'aller au-delà de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2017, **nous privilégierons l'achat d'occasion ou la location longue durée de véhicules électriques**. Ces derniers ne sont pas une finalité pour la problématique environnementale liée aux gaz à effet de serre puisque les émissions sont déportées (fabrication de la batterie). Cependant, ils permettent de réduire les émissions de particules nocives en ville.

20. Accompagner et encourager le covoiturage et les initiatives de partage de véhicules personnels

Tous les citoyens n'ont pas la nécessité d'une voiture au quotidien. Il arrive cependant qu'ils en aient le besoin à certaines occasions (déménagement, trajet vers la déchetterie, courses hebdomadaires, etc.). Nous favoriserons **le covoiturage avec des espaces dédiés et rejoindrons le « Rezo Pouce »**. Nous accompagnerons et encouragerons les personnes qui souhaitent utiliser de manière collective un véhicule. En favorisant cet usage solidaire et collectif, le nombre de véhicules baissera ce qui aura un impact positif sur l'occupation des parkings. Enfin l'empreinte carbone des habitants sera réduite.

Stoppons la bétonisation de la ville

21. Limiter l'étalement urbain en préservant la sanctuarisation de la plaine de Versailles (zone agricole)

Nous préserverons la sanctuarisation des zones agricoles de Saint-Cyr-l'École afin d'éviter que la commune ne soit entièrement urbanisée à terme. En relation avec l'association en charge du site classé de la plaine de Versailles nous renforcerons la mise en valeur de ce patrimoine historique, paysager et écologique.

22. Verdir les espaces publics par l'instauration, notamment, d'un permis de végétaliser et en replantant des arbres

Nous permettrons aux habitants de vivre dans un environnement plus sain, plus vert et moins bétonné, en développant une véritable politique d'espaces verts. Nous travaillerons avec les citoyens au

[5] Comme Chantilly, Senlis ou Le Pré Saint-Gervais.

rétablissement d'îlots de verdure via la **mise en place et la promotion d'un *« permis de végétaliser »*** en vue de ramener la nature dans leur quartier ou de permettre des initiatives telles que les *« Incroyables Comestibles »*. Nous nous appuierons sur des organismes et associations spécialisés tels que les « Vergers Urbains ». Aussi, en veillant à la plantation d'arbres, à la végétalisation des murs et toitures et en mettant en place une gestion différenciée des espaces verts (diversification des arbres plantés, retrait de l'asphalte aux pieds des arbres et des plantes), nous réduirons l'empreinte écologique de notre ville, et ferons davantage face aux canicules à venir. Les végétaux peuvent en effet rafraîchir les rues de 0,5 à 2°C tout en les embellissant.

23. Lutter contre la pollution lumineuse

En plus du **gaspillage d'énergie**, la lumière artificielle nocturne constitue une menace pour de nombreuses espèces animales, notamment pour les insectes pollinisateurs qui perdent leurs repères et s'épuisent sur les sources lumineuses nocturnes l'été. Inciter d'abord les commerçants et entreprises à respecter la loi (Article L.583 du code de l'environnement) permettra de limiter cette pollution. Aussi, les conseils de quartiers auront la possibilité de décider si l'éclairage d'une rue pourrait être éteint. Une réflexion sera menée sur la généralisation du déclenchement automatique des lampadaires ou l'allumage d'un lampadaire sur deux ou trois dans certaines rues. Nous nous appuierons également sur les recommandations de l'ANPCEN[6] pour conduire cette démarche.

24. Encourager la mise en place et la sauvegarde de jardins partagés et familiaux

Nous favoriserons **la mise en place de jardins partagés**, avec un mix de jardins individuels et collectifs, pour que les habitants se réapproprient **une nourriture plus saine et moins onéreuse.** Notre motivation est de **favoriser le lien social** grâce à l'échange et au partage de savoir-faire, de matériel, de plantes, de graines, etc. mais aussi de moments conviviaux. Nous accompagnerons **la mise en place d'espaces cultivés au pied des immeubles** en partenariat avec les bailleurs sociaux et les résidents volontaires. Nous **mettrons en relation localement des particuliers** qui ont du mal à entretenir leur jardin (par manque de temps ou problème de santé) et d'autres qui aimeraient cultiver un bout de jardin mais qui vivent en appartement, et ainsi **créer du lien social et intergénérationnel.**

25. Mettre en place une charte de l'écoconstruction et de l'éco-rénovation

Pour inciter à utiliser des techniques de construction et de rénovation écologique, nous mettrons en place différents critères (isolation, matériaux utilisés, énergies consommées, fournitures locales, etc.) permettant d'accéder à une subvention visant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments. Ces critères forment un contrat avec les personnes désirant construire ou réhabiliter dans la commune. Lors du dépôt de permis de construire, le constructeur (particulier ou promoteur) devra fournir la liste des critères qu'il s'engage à respecter, ce qui conditionnera le montant de l'aide. Un contrôle aura lieu en fin d'opération permettant d'obtenir le certificat de conformité nécessaire pour percevoir la subvention.

[6] Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

26. Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics (végétalisation des toits, chauffe-eaux solaires, etc.)

Lors de la rénovation de bâtiments municipaux, nous nous rapprocherons des objectifs de la Réglementation Thermique 2020 (RT 2020) qui prévient la surconsommation par la sobriété (chauffage et éclairage réajustés sur les besoins réels) et l'efficacité énergétique (meilleure isolation des bâtiments pour tendre vers le passif, rafraîchissement et ventilation, éclairage).
Nous aspirons également à intégrer des sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics ; comme la géothermie (déjà utilisée à Saint-Cyr-l'École pour le chauffage de l'eau de l'ancienne piscine municipale), les panneaux solaires photovoltaïques mais aussi les capteurs solaires thermiques (chauffe-eaux). Pour toutes ces opérations, des aides européennes et des subventions nationales existent, notamment via l'Ademe et la région[7].

Instaurons une alimentation saine et de qualité

27. S'orienter vers une alimentation biologique, moins carnée, locale dans la restauration collective avec une cuisine centrale communale ou intercommunale

Notre objectif est d'améliorer la qualité des repas proposés dans les différents services de restauration collective de Saint-Cyr-l'École (établissements scolaires, crèches, centres de loisirs, livraisons à domicile pour les personnes dépendantes) en visant le 100 % bio et sans en augmenter le tarif :

- En évitant le gaspillage, source d'économies substantielles. Par exemple, à Mouans-Sartoux, l'économie a été de 0,30 € par repas
- En agissant par paliers en augmentant la part du bio et du local progressivement à travers la création d'une régie agricole municipale ou intercommunale[8]
- En réintroduisant une cuisine au niveau de la commune ou de l'intercommunalité
- En proposant des menus végétariens plus régulièrement au choix des familles

28. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines

A l'exemple d'autres communes[9], les enfants seront sensibilisés au gaspillage, tout au long de l'année via des menus élaborés avec eux, ainsi qu'avec des portions de différentes tailles selon leur faim. Nous installerons des tables de tri des déchets dans les écoles.

[7] Sources : ELENA, mécanisme européen d'assistance technique destiné à aider financièrement les collectivités territoriales à accélérer leurs programmes d'investissement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelable. Pour la géothermie, déjà utilisée à Saint-Cyr-l'École, c'est le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

[8] Comme à Mouans-Sartoux (06).

[9] Dont certaines de plus de 200 000 habitants (ex. Lille).

Reprenons la maîtrise de l'eau

29. Amorcer la reprise de la gestion de l'eau et la création d'une régie coopérative

L'eau est un bien commun qui doit donner lieu à un accès universel et à une gestion collective, transparente, solidaire et partagée entre pouvoir public et citoyens. Le contrat privé de distribution d'eau actuel arrivera à son terme en 2027, ce qui nous permet de préparer la mise en place d'une régie communale ou intercommunale de l'eau dans les meilleures conditions. En plus d'une réduction de la facture (en moyenne de 10 %), la qualité et le goût de l'eau peuvent être améliorés en puisant en partie dans la nappe phréatique locale en complément de l'eau captée actuellement dans la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, alimentée principalement par la Seine.

30. Récupérer l'eau de pluie sur les bâtiments publics pour les sanitaires et l'arrosage

Nous cherchons à circonscrire l'utilisation de l'eau potable et à inciter les habitants à utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage, le lavage de véhicules, l'alimentation des chasses d'eau et le lavage des sols (conformément à l'arrêté du 21 août 2008). Nous souhaitons équiper les bâtiments publics de récupérateurs d'eau et sensibiliser les particuliers à la réutilisation de l'eau de pluie en facilitant, par l'intermédiaire d'un nouveau PLU, la mise en place de cuves de récupération en cas de rénovation ou de nouvelle construction et en proposant des cuves à prix négociés.

31. Enrichir l'offre de fontaines d'eau potable

Face aux vagues de chaleurs récurrentes, permettre aux habitants de pouvoir accéder à l'eau potable dans les squares devient plus que nécessaire. Cet accès aux fontaines d'eau, essentiel aussi bien pour les marcheurs et cyclistes que pour les enfants jouant dans les parcs, doit à la fois être facile d'usage et **économe de conception** (cf. bouton pressoir où l'eau ne coule que quand on appuie) afin de préserver cette ressource de plus en plus précieuse. Cette offre doit permettre de repenser l'usage des contenants en privilégiant les gourdes et bouteilles réutilisables en lieu et place des jetables (bouteilles en plastique).

Réutilisons, valorisons et évitons la surconsommation

32. Instaurer des actions de sensibilisation à l'impact écologique individuel et collectif (eau, déchets, énergie, mobilité et biodiversité)

Parallèlement aux nombreuses actions collectives en faveur de la transition écologique, chaque individu peut à son échelle y participer. Accompagnés de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), nous coorganiserons des conférences et des défis déclics[10] pour sensibiliser les habitants de Saint-Cyr-l'École aux enjeux climatiques, à leur impact en tant qu'individu ou famille et aux changements possibles et faciles à mener (ateliers zéro-déchet, achat en vrac, réflexion sur l'usage de la voiture, etc.).

[10] Comme à Jouy-en-Josas.

33. Généraliser le compostage dans la ville pour valoriser les bio-déchets

Notre collectivité locale a un rôle à jouer sur la valorisation des bio-déchets. En effet, nos déchets organiques constituent aujourd'hui un tiers des ordures ménagères. Il est ainsi essentiel d'œuvrer d'une part sur leur réduction, par exemple à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et d'autre part de bien assurer le tri séparé afin qu'ils puissent être compostés ou méthanisés. Il est important de mettre en place le compostage collectif dans tous les établissements que la ville a à sa charge (restauration collective) et de faire la promotion du compostage auprès des entreprises locales (hôtellerie, restauration, instituts privés). Enfin, pour favoriser la valorisation des bio-déchets, nous soutiendrons activement les initiatives de compostage individuel et collectif de proximité. Ceci permettra de faire d'importantes économies de collecte de déchets d'ordures ménagères et d'utiliser par les services techniques le compost réalisé sur place comme engrais. Cette démarche s'inscrit dans une action de concertation avec l'agglomération.

34. Repenser la collecte, le traitement et le réemploi des encombrants avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les associations (ressourcerie, répare-café)

Recycler les déchets ne suffit pas à répondre aux problématiques écologiques et sanitaires qu'ils génèrent : il faut avant tout en réduire la quantité en amont. Actuellement 25 % des déchets ménagers et assimilés sont des objets qui pourraient potentiellement être réemployés avant qu'ils ne s'amoncellent en pied d'immeuble ou qu'ils ne partent aux encombrants et ne soient détruits. Pour cela, nous agirons avec les bailleurs pour mettre à disposition des espaces de réemploi solidaires gérés par des habitants référents et permettant la réinsertion professionnelle à travers la réparation et la valorisation des objets. De plus, au niveau communal, nous envisageons la mise à disposition d'un local pour une ressourcerie[11] et de créer un événement régulier de réparation[12].

35. Diminuer l'utilisation des jetables de la municipalité

Nous souhaitons que notre ville soit exemplaire dans la lutte contre la pollution plastique. Celle-ci est une préoccupation autant internationale que locale et nous voulons l'enrayer à notre niveau en freinant l'utilisation des jetables dans les établissements publics (écoles maternelles et primaires, crèches municipales et mairie) par l'utilisation du linge de table au lieu de serviettes en papier, l'arrêt de la consommation des lingettes jetables ou l'extension du service de blanchisserie municipal.

36. Créer une charte pour des événements éco-responsables

Nous voulons doter Saint-Cyr-l'École d'une charte « Évènements éco-responsables » (achats responsables, installations et produits réutilisables ou recyclables, limitation du gaspillage, valorisation des déchets, etc.) et la soumettre aux organisateurs d'événements qui se tiennent sur le territoire Saint-Cyrien.

37. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables

Les achats de la commune représentent un levier important de son action en faveur de la transition écologique et sociale. Cela exige de redéfinir certains besoins pour pouvoir proposer des solutions plus

[11] Cf. magasin Soli'gratuit à Versailles ou ressourcerie de Jouy-en-Josas.
[12] Cf. Répar'café de Jouy-en-Josas.

écologiques avec notamment des matériaux bio-sourcés et locaux pour les travaux, ainsi que de l'électricité verte pour les bâtiments. Les fournitures seront prioritairement achetées selon des critères écologiques : produits plus durables, éco-labellisés ou recyclés, en circuit-court ou à faible impact carbone. Nous pourrons aussi mutualiser certains équipements avec les communes voisines et faire appel pour certains marchés à des établissements et service d'aide par le travail (ESAT).

Redynamisons l’activité économique

*Beaucoup de Saint-Cyriens qualifient notre commune de ville-dortoir. Alors qu’ils sont en **manque de commerces de proximité** depuis de nombreuses années, ils ne voient pousser que des constructions immobilières. **Contre cette désertification**, nous proposons de créer **un espace local dynamique** basé notamment sur l’économie sociale et solidaire (ESS). Le développement économique étant une compétence déléguée à l’intercommunalité, notre programme s’inscrit dans un partenariat renforcé avec Versailles Grand Parc (VGP).*

Développons l'emploi et facilitons l'implantation des entreprises

38. Intégrer la commune dans les projets de développement économique portés par l’intercommunalité : agriculture urbaine, artisanat d’art, startups innovantes, clubs d’entrepreneurs

Depuis trop longtemps, le développement économique de Saint-Cyr-l’École est laissé aux seuls promoteurs immobiliers. Il est primordial pour notre ville de redonner une impulsion forte à l'implantation d'entreprises, créatrices d'emploi locaux, tout en préservant le cadre de vie.

Il entre dans les missions et compétences de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP) de développer durablement des pôles économiques et culturels majeurs dans différents domaines. Nous avons la volonté de faire valoir les droits et besoins de notre ville auprès de VGP et obtenir l'intégration de notre commune dans des plans de développements selon quatre axes prioritaires : l'agriculture urbaine, l'artisanat d’art, les startups innovantes et les clubs d’entrepreneurs.

Nous mettrons en œuvre un plan d’attractivité de la commune pour attirer des entreprises et développer les offres de services de proximité associées. Un référencement des compétences des entreprises sur le territoire sera effectué afin d'attirer d’autres entreprises de secteurs complémentaires.

Nous proposerons d’installer des annexes de centres de compétences situés sur d’autres communes. Nous renforcerons la promotion de la « qualité de vie » en valorisant les atouts culturels et patrimoniaux pour attirer des entreprises. Enfin, nous accompagnerons les actions en matière d’économie circulaire qui tendent à valoriser l'utilisation des ressources locales.

39. Créer un espace de travail partagé pour les indépendants, auto-entrepreneurs, télétravailleurs, artisans

Les enjeux pour la commune sont de dynamiser l’activité économique locale, tout en favorisant la politique de développement durable. Car en plus de réduire la pénibilité de déplacement des habitants et d'accroître l'aspect collaboratif de leur quotidien, les espaces de travail partagés (ou de co-working) sont aussi des vecteurs de la transition écologique. Ils sont des structures de partage de compétences et d’entraide, favorisant la mixité, l’intégration et la réinsertion. Avec la mise en commun de matériels,

outils et ressources, cette structure permet d'optimiser les coûts d'investissements et frais de fonctionnement de chacun.

À noter que plus d'une quarantaine de nouveaux créateurs se sont lancés entre 2017 et 2019 (hors commerces & économie de plateforme : VTC, livraison, etc.). Ces créateurs et indépendants (sans oublier les salariés en télétravail ou mobilité) pourront profiter des différents services, de synergie et de coopération pour un coût abordable.

40. Stimuler la création d'emplois notamment d'insertion et de réinsertion en lien avec les acteurs de l'ESS et les collectivités territoriales

Dans notre commune le taux de chômage des 15-64 ans a atteint 9,6 % en 2016 soit +1,8 % en 5 ans (chiffres INSEE). Ce taux est supérieur à la moyenne du département des Yvelines qui est de 7,2 %. Environ 1000 Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens recherchent un emploi aujourd'hui !

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Généralement, ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs en lien avec les acteurs de l'ESS et les collectivités territoriales. Leurs projets sont accompagnés et subventionnés par l'Etat et la région en lien avec les acteurs de la réinsertion et de la formation, Pôle Emploi, la mission locale. Ces entreprises permettent de développer les emplois d'insertion et de réinsertion via des activités basées sur des métiers du social et médical, du secrétariat et de l'informatique, de la protection de l'environnement, le recyclage, le réemploi, la rénovation, la réparation d'objets, de matériaux.

Nous avons des propositions concrètes telles qu'une recyclerie ou un tiers-lieu. Ces structures, véritables gisements d'emplois (+ 23 % emplois créés dans ce secteur en 10 ans) permettront d'accompagner les personnes dans leurs projets pour leur permettre de reprendre confiance, tester une activité et acquérir de nouvelles compétences.

41. Attirer des commerces dans les quartiers où ils sont manquants en étudiant l'offre de locaux et la recherche d'aides financières

Les commerces et services de proximité sont des établissements de petite superficie que nous aimerions situés au cœur de nos quartiers. Ils contribueraient au développement et à l'attrait des quartiers, plus précisément à leur qualité de vie, leur dynamisme, à leur sécurité et au rapprochement des habitants tout en consolidant leur sentiment d'appartenance à la ville. Ces commerces offriraient également plusieurs avantages à leur clientèle dont un service rapide et personnalisé permettant des économies de temps et d'argent.

Nous étudierons une offre de locaux et rechercherons des aides financières pour attirer les commerces dans nos quartiers.

Soutenons le commerce local et l'artisanat

42. Revitaliser le marché : offre diversifiée (prix abordables et produits biologiques), producteurs locaux et marchands extérieurs, desserte et stationnement améliorés

Le marché est un marqueur de l'économie locale et du lien social. Aujourd'hui, le nouveau marché couvert situé dans le quartier de la Fontaine Saint-Martin souffre d'une baisse continuelle de fréquentation car il ne répond plus aux besoins et attentes de tous les Saint-Cyriens. Notre enquête révèle les causes principales : une situation excentrée et une offre de produits trop restreinte, inadaptée et trop chers.

En coopération avec les commerçants, nous proposons de rendre le marché plus visible, d'en faciliter l'accès via les transports en commun et individuels et d'élargir l'offre alimentaire. Nous favoriserons l'installation de commerçants locaux avec notamment des produits premiers prix, bio, cuisine multiculturelle, traiteurs. Notre objectif est d'attirer de nouveaux commerces ambulants non-alimentaires autour du marché couvert (quincaillerie, habillement, ustensiles de cuisine, etc.) et de mettre en place des animations pour faire redécouvrir le marché.

43. Étudier l'implantation de petits marchés de quartier complémentaires aux horaires adaptés à tous

Depuis son déménagement, l'actuel marché couvert est excentré pour de nombreux citoyens et son accessibilité à toutes et tous n'est pas possible aux horaires d'ouvertures actuels. Nombreux sont ceux qui demandent la création de marchés de proximité dans d'autres quartiers. Nous étudierons, toujours avec les commerçants, marchands ambulants et producteurs locaux, la possibilité d'implanter de nouveaux petits marchés de quartiers offrant produits alimentaires de premières nécessités mais aussi des produits issus de l'agriculture biologique. De même, nous élargirons l'offre par des marchés aux fleurs et plantes, des bourses aux livres et d'artisanat d'art et attirerons ainsi une clientèle des villes avoisinantes ainsi que des touristes. Ces petits marchés seront idéalement ouverts sur des jours et horaires adaptés à tous les modes de vie, notamment en fin d'après-midi, en soirée et le dimanche.

44. Stopper la transformation de surfaces commerciales existantes en logements

L'augmentation de la population de Saint-Cyr-l'École (+16 % en 6 ans) est à l'inverse du développement de son activité économique et commerciale. Nous avons été nombreux à déplorer la fermeture des petits commerces en centre-ville tels que la librairie, la cordonnerie, la vente et réparation de vélos, etc. Certains laissés à l'abandon, d'autres ont été reconvertis en habitations, agences immobilières, sociétés de services, restaurations rapides ou détruits au profit de promoteurs immobiliers. Il est temps de renverser la vapeur et de penser à satisfaire localement les besoins des habitantes et habitants, anciens et nouveaux, dans l'ensemble des quartiers comme celui de la ZAC Renard qui est toujours en attente de commerçants (qui tardent à venir en raison de baux inadaptés aux besoins ou trop chers).

Le délitement régulier du tissu commercial doit être stoppé car il nous oblige à nous déplacer dans d'autres communes. Le redéveloppement du commerce local s'inscrit dès maintenant dans notre stratégie de développement durable qui sera de limiter l'usage de nos voitures qui contribuent à la pollution de l'air et la détérioration de notre qualité de vie. Il est urgent de répondre aux besoins des consommateurs de la commune, en veillant à la diversification de l'offre (produits bio, boucherie,

librairie-papeterie, boutiques de mode, etc.), ce qui contribuera à l'animation de la vie urbaine et renforcera la mixité sociale. Chaque création de commerce permettra de créer des emplois localement, d'améliorer l'attractivité et les recettes de la ville. Par la règlementation et notamment la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous favoriserons les projets qui s'inscriront dans une urbanisation raisonnée, de rénovation et reconversion de locaux existants. Des aides financières ou fiscales pourront venir compléter le dispositif de redynamisation du commerce notamment en centre-ville.

45. Valoriser les métiers de l'artisanat et soutenir leur implantation

Créer de l'emploi local doit devenir une priorité. Aussi, nous favoriserons la création et l'implantation d'entreprises artisanales responsables. En nous appuyant sur la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, nous proposerons des aides financières et des aménagements fiscaux. Au cœur de nos objectifs, nous voulons faire venir des artisans de la rénovation et l'entretien des bâtiments et des espaces verts, promouvoir les activités engagées en faveur de l'écologie, des économies d'énergie, des produits de fabrication issus de matériaux sains ou bio-sourcés et aider au développement des entreprises à missions en lien avec l'économie sociale et solidaire.

46. Développer les échanges avec les commerçants pour recueillir leurs besoins et répondre à leurs difficultés

Mener des enquêtes, être à l'écoute des commerçants, recueillir leurs avis, travailler en commun, ce fonctionnement devrait être le quotidien d'une équipe municipale. Cette ouverture d'esprit, ce dialogue, ce travail en équipe sont plus que nos engagements, ils fondent notre culture.

Au travers de réunions régulières avec les associations des commerçants, nous instaurerons un dialogue constructif avec les petits commerçants et artisans.

47. Aider à la mise en place de solutions de retrait d'argent dans les quartiers où un besoin est exprimé

75 % des agences bancaires (6 sur 8) sont en centre-ville, regroupées, dans un rayon de 500 m. Nous ne trouvons des distributeurs automatiques de billets (DAB) que dans lesdites agences. Le développement des marchés de quartiers et des petits commerces locaux que nous souhaitons favoriser implique la mise en place de points de retrait d'argent mieux répartis sur l'ensemble du territoire de la ville.

48. Promouvoir la monnaie complémentaire et citoyenne La Racine (comme à Versailles) pour soutenir l'économie locale

La Racine est la monnaie locale complémentaire citoyenne (MLCC) de la Haute Vallée de Chevreuse et ses alentours (y compris Versailles) depuis juin 2018. Elle sert à soutenir l'économie locale[13].

Cette monnaie locale privilégie la consommation locale et aide à capitaliser sur l'esprit de solidarité et de responsabilité entre consommateurs et professionnels. Elle favorise l'économie locale en gardant la création de richesse sur le territoire.

[13] Comme à Nantes, Bayonne ou Grenoble.

Nous adhérerons à son réseau et le paiement en Racine d'une partie des indemnités des élus, des salaires des agents municipaux (sur la base du volontariat), ainsi que des aides sociales sera proposé.

Valorisons notre patrimoine et relançons l'activité touristique

Bien que voisine de Versailles, la ville ne profite pas de son rayonnement, l'apport économique du tourisme est faible et aucun patrimoine n'est mis en avant. Nous proposons de faire découvrir davantage l'Histoire de notre ville.

49. Promouvoir l'identité historique de la ville par la préservation de notre patrimoine naturel, urbain, industriel et militaire

Près de 10 % des touristes qui visitent Paris viennent jusqu'à Versailles, soit environ 7 millions de visiteurs par an. La grille de l'Étoile Royale, à côté de la Ferme de Gally sur la RD7 permet d'accéder directement de Saint-Cyr-l'École au parc du château. La réouverture de ce portail, toute l'année, est une des actions qui laisse envisager un véritable potentiel de développement touristique pour notre ville et pourtant ce potentiel n'est pas exploité aujourd'hui. Le tourisme représente pourtant un enjeu économique crucial.

Nous souhaitons créer un parcours de découverte en intégrant des maisons de caractère et des lieux symboliques en s'appuyant sur les organismes existants tels que l'association « Histoire & Patrimoine ».

Nous souhaitons travailler à la renommée de la ville. Pour cela, et en plus de nos actions de signalétique urbaine et de communication sur Internet, nous souhaitons permettre à la ville de rayonner.

50. Développer l'écotourisme par la création et la valorisation de circuits pédestres et cyclables

Notre ville, malgré les destructions très importantes de la Seconde Guerre mondiale, et la bétonisation actuelle qui a fait disparaître de nombreuses maisons en meulière typiques, n'en possède pas moins un patrimoine historique, culturel et architectural intéressant et varié. Nous souhaitons valoriser ce patrimoine tel que les vestiges du monastère de Notre-Dame-des-Anges datant de 1150, l'école militaire ou encore le rôle qu'a joué notre ville dans l'histoire de France (comme les résistants de 1939-1945). Peu nombreux sont ceux qui savent qu'en 1910 fut construit dans notre ville l'institut aérotechnique (IAT - CNAM).

Toujours dans une démarche de tourisme durable, l'idée serait d'impliquer les habitantes et habitants qui le souhaitent dans la stratégie touristique grâce, entre autres, à des rencontres entre habitants et visiteurs. Cette stratégie passe aussi par notre visibilité dans le monde. A ce titre, nous travaillerons sur l'amélioration du site Internet que nous voulons plus inclusif pour les touristes étrangers, en proposant par exemple une expérience multilingue aux visiteurs. Nous optimiserons aussi son référencement en ligne. Nous proposons de faire évoluer la réputation de la ville sur Internet avec un indicateur clé concernant notre objectif de développement du tourisme.

Ce projet touristique passera par l'accompagnement des professionnels travaillant dans Saint-Cyr-l'École avec un rôle d'apporteur d'affaires pour la ville ainsi que de les fédérer autour de notre identité

de ville grâce à un récit attrayant à développer ensemble. Pour plaire aux touristes des jeunes générations, nous créerons et mettrons en avant des activités insolites[14].

51. Préserver et mettre en avant le musée de l'aviation

L'aérodrome, situé à seulement sept minutes du Château de Versailles, est un lieu important dans l'histoire de la ville. Nous souhaitons le préserver et développer son Musée de l'Aviation, lieu plein de potentiel et démarré par l'association Aviation & Partage, en le rendant suffisamment interactif pour plaire aux touristes et notamment aux plus jeunes.

La mise en place d'un cinéma en plein air principalement sur le thème de l'aviation est possible grâce au grand terrain inexploité après la tombée de la nuit. Il est aussi crucial de faire connaitre ces activités par une signalétique physique et grâce à Internet. En parallèle à toutes ces mesures, nous accompagnerons les associations de riverains et de pilotes concernant les nuisances sonores de ce lieu pour garantir le bien-être de tous.

52. Profiter de la proximité de Versailles pour valoriser l'offre d'hébergement diversifiée (chambres d'hôtes, gîtes, etc.)

Situés idéalement dans la plaine de Versailles, nous souhaitons développer l'éco-tourisme (nature) et le tourisme durable (histoire et architecture) dans notre ville. Faire découvrir l'ensemble des circuits pédestres (dont le GR10) et cyclables qui passent par Saint-Cyr-l'École sera un de nos objectifs. Nous créerons une liste de recommandations pour l'activité touristique de la ville incluant des propositions de circuits historiques à faire à pied ou à vélo.

Au cœur de notre projet de tourisme durable en lien avec notre programme de développement de l'activité d'animation, de parcours de randonnées et de visite culturelle de la ville, nous souhaitons promouvoir le développement de l'hébergement touristique tel que la location de chambres chez l'habitant.

Nous souhaitons faire connaître les circuits de balades entre Saint-Cyr-l'École et Versailles en valorisant les sentiers forestiers en collaboration avec l'ONF (Bois Cassé) et les zones humides des étangs de la Minière via le Bois Robert. Pour plaire aux touristes d'un nouveau genre, créons de l'attractivité en proposant des points de vue au cœur de ces parcours afin de permettre la prise de photo et le partage en ligne et ainsi accroitre la notoriété de notre ville.

Animons la ville par la culture et le sport

Notre ville manque de rendez-vous festifs et le dynamisme culturel et sportif a considérablement diminué depuis l'abandon du Club athlétique omnisports (CAO) et de l'Amicale laïque par l'équipe municipale actuelle. Pour recréer du lien entre habitants, notre objectif est d'organiser davantage d'événements récurrents et de développer des animations dans les lieux existants en partenariat avec le secteur associatif.

53. Dynamiser la vie nocturne par un soutien à la création de lieux comme un café-concert

[14] Ex. sur des applications mobiles comme « Fever » ou des sites Internet comme « Sortir Yvelines ».

Une réelle ambiance de vie de quartiers passe par la possibilité de se rendre dans des lieux animés ouverts en soirée et le week-end, où chacun peut se poser pour profiter d'un moment partagé avec ses amis et sa famille, échanger avec ses voisins, écouter de la musique, manger sur le pouce. Nous favoriserons l'installation d'espaces conviviaux (cafés-concerts, bars-restaurants associatifs, etc.) afin d'y accueillir des artistes qui souhaitent s'inscrire dans le programme culturel municipal.

54. Installer un tiers-lieu accueillant un fablab (atelier de fabrication) et une ressourcerie

Un tiers-lieu est un lieu hybride où il est possible au sein d'espaces modulables et très largement ouverts de découvrir et s'initier à des activités variées. Faire ensemble, échanger, apprendre, développer des compétences et des savoir-faire, tel est l'objectif ! Il peut par exemple accueillir un « fablab » qui est un endroit dédié à la fabrication et à la réparation.
La création de ce lieu peut faire l'objet de subventions européennes et régionales à partir d'appels à projets.

55. Mettre en place un outil de communication partagé pour l'offre culturelle et de loisirs

Il existe des événements proposés dans la ville mais il est souvent difficile de se tenir au courant. Nous installerons un agenda partagé, alimenté par les différentes instances et parties prenantes (cinéma, théâtre, musiciens, artisans, artistes, etc.) mais aussi citoyens, commerçants et associations. Le site Internet nécessite d'être plus dynamique pour proposer une réponse rapide à toutes les questions et documents utiles au sujet de toutes les activités proposées. Des espaces d'affichage, bien visibles et plus nombreux, doivent améliorer la visibilité des événements pour ceux qui ne sont pas connectés.

56. Accroître l'utilisation du cinéma municipal : étendre les jours d'ouverture, diversifier l'offre de ciné-débats et de conférences, créer un ciné-club, etc.

Limiter l'utilisation et l'accès aux espaces du cinéma sur les seules heures de projection n'a pas de sens. Nous **étendrons les jours d'ouverture, diversifierons l'offre de ciné-débats, de conférences, de stand-up et créerons un ciné-club**. Les associations, comme les entreprises ont souvent besoin de lieux où proposer leurs événements publics ou privés. A partir d'une charte et d'une convention d'utilisation, le cinéma pourra diversifier son offre et son utilisation en lien avec des partenaires.

57. Faire évoluer la bibliothèque en médiathèque et proposer des actions hors les murs

La bibliothèque Albert Camus est active depuis longtemps mais lors de son déménagement, la municipalité sortante n'a pas choisi de lui donner une véritable envergure avec suffisamment de place pour se développer ; elle reste peu visible et méconnue. Nous la valoriserons en lui donnant les moyens d'ouvrir à des horaires plus larges, adaptés et en phase avec les besoins des habitants. Plus d'activités hors les murs seront organisées pour toucher davantage de public. Des mesures simples et rapides, avec peu d'investissements peuvent être mises en place :

- Installer en extérieur de la médiathèque une boîte de retour sécurisée accessible 24 heures sur 24
- Développer le portage de livres à domicile pour les seniors, les personnes à mobilités réduite ou les malades afin de créer des liens et rompre leur isolement
- Proposer des interventions de lecture dans les écoles, crèches, centres sociaux et maison de retraite
- Installer d'autres boites à livres dans les quartiers en lien avec la bibliothèque

58. Ouvrir une maison des arts et de la culture

Afin de répondre à la demande d'ouverture d'une maison des arts et culture, nous lancerons une étude comprenant un diagnostic des équipements existants et des besoins. Une étude financière approfondie permettra de valider la réalité des coûts d'investissement et fonctionnement.

Ce nouvel équipement sera pensé et développé avec tous les acteurs concernés (associations, riverains, habitants, agents de la commune) avec le soutien technique du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines (CAUE78) et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Cette maison des arts et de la culture éco-conçue, évolutive et modulable dans le temps, pourra accueillir de nombreuses activités socio-culturelles : des cours d'arts et de dessin, des expositions permanentes et temporaires, une artothèque, des vernissages et des débats conférences sur l'art, un point lecture annexe de la bibliothèque et un espace d'échange avec les artistes.

59. Soutenir les événements culturels, créatifs, écoresponsables et sportifs (fête des plantes, fête du sport, etc.)

Les événements festifs et populaires d'une commune sont le moyen de mobiliser autour d'un thème tous ceux qui souhaitent partager et faire partager leurs passions : fêtes des sports, fêtes des plantes, bourses aux collections, lotos, concours de balcons fleuris, pique-niques géants, « gratiféria », brocantes, etc. Nous serons à l'écoute des propositions faites par les clubs, les associations et les comités de quartier. Des événements nationaux seront aussi portés dans la ville[15].

Ces moments privilégiés, de détente, d'humour et de bien-vivre ensemble favorisent les rencontres entre les anciens et les nouveaux habitants et font découvrir des quartiers et des cultures.

60. Revoir le fonctionnement de la piscine (tarifs, horaires et desserte des transports)

En 2018, l'équipe sortante a renouvelé la délégation de service public (partenariat public-privé) avec l'entreprise Vert-Marine. Un centre aquatique est, sauf exception, déficitaire. Le déficit d'exploitation et donc le coût pour la collectivité est de 290 000 € en moyenne par an. Environ trois entrées sur quatre proviennent des extérieurs (Bois d'Arcy, Montigny-le-Bretonneux, Fontenay-le-Fleury, etc.) mais ces 290 000 € sont uniquement payés par les Saint-Cyriens. En 2017, sur 100 000 entrées de particuliers, 26 000 sont des Saint-Cyriens. En 2019, le conseil municipal a voté l'augmentation des tarifs pour les Saint-Cyriens : +4,3 % pour l'entrée simple et +16,8 % pour la carte de dix entrées. Il n'est pas choquant qu'un déficit soit constaté en fin d'année, puisqu'un service est apporté aux habitants, notamment nos plus jeunes. Mais il ne faudrait pas que les Saint-Cyriens payent l'essentiel d'une piscine pour les communes aux alentours.

Nous réaliserons une étude sur ce partenariat public-privé et proposerons aux communes voisines une gestion intercommunale de cet équipement public afin de réduire la facture pour les Saint-Cyriens. Nous réévaluerons les prix pour des tarifs plus justes, adaptés aux situations familiales et sociales. Nous réfléchirons à l'élargissement des horaires d'ouverture et améliorerons la desserte de la piscine par les transports en commun. Enfin, l'éclairage public entre le parking du stade Maurice Leluc et la piscine sera repensé.

[15] Par exemple : le printemps de l'environnement, le téléthon, la fête du zéro déchets

61. Soutenir les pratiques sportives gratuites pour tous (améliorer le parcours de santé, ouvrir les terrains de football et omnisports, etc.)

Afin d'encourager les pratiques sportives gratuites pour tous, nous aiderons à la renaissance de la pratique sportive avec :

- L'ouverture des terrains de football et omnisports extérieurs
- La création d'un espace multi-glisse en extérieur pour faire du roller, skate, BMX et trottinette
- La création de parcours sportifs de santé et de cardio-training en intégrant l'installation de matériel de musculation dans les parcs
- La facilitation de la pratique sportive des personnes en situation de handicap avec des équipements adaptés

Renforçons les solidarités

La solidarité est une valeur à réhabiliter dans tous les quartiers de la ville. En créant des ***rencontres entre les générations*** *par des actions d'entraide, une réponse sera apportée aux difficultés des personnes les plus démunies. En parallèle, un* ***tissu associatif dynamique*** *est un marqueur de la vitalité d'une ville. Force est de constater que le soutien municipal aux associations est en baisse par rapport aux autres communes du canton. Faire confiance aux associations, encourager les initiatives qui valorisent notre ville est indispensable pour créer du lien entre les habitants.*

Développons une ville inclusive

62. Installer des lieux gratuits d'accompagnement au numérique pour aider les habitants (démarches administratives, utilisation des outils informatiques, communication, etc.)

Les publics les plus vulnérables sont particulièrement touchés par la fracture numérique. Plusieurs facteurs constituent de véritables freins à l'insertion professionnelle ou sociale. Avec l'augmentation de la dématérialisation des services publics, l'illectronisme doit être combattu. Le non-accès aux moyens de communications numériques fixes et mobiles est un facteur aggravant d'exclusion et un frein réel à l'insertion.

A travers l'action du centre communal d'action sociale (CCAS), nous mettrons en place un espace de services dédiés accessible gratuitement : matériel connecté et accompagnement humain. Des initiations et des formations seront proposées par le biais d'ateliers informatiques. Un accompagnement personnalisé sera effectué par les services municipaux concernant les démarches administratives dématérialisées.

63. Appliquer la transparence sur l'attribution des logements sociaux (HLM)

Au niveau municipal, la décision d'attribution de logements sociaux est prise par une commission où siègent des élus municipaux et des membres du CCAS. Actuellement, malgré la connaissance des critères d'attribution, certaines décisions sont incompréhensibles au regard des ressources financières de certains bénéficiaires.

Soucieux de l'égalité de traitement, nous garantirons l'anonymisation des dossiers durant toutes les étapes de leur instruction et rendrons transparentes l'attribution et la réaffectation de logement. Nous réformerons le système d'attribution pour empêcher les passe-droits et favoriserons la mobilité active. Nous publierons les comptes rendus pour plus de transparence tout en respectant la vie privée.

64. Créer un service de navette municipale gratuite et à la demande pour les plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap

Dans le cadre de l'accompagnement de la population vieillissante, nous mettrons en place une navette municipale afin de répondre aux besoins individuels, pour maintenir le lien social et rompre l'isolement des aînés.

La navette municipale sera au service des habitants sur demande. Destiné aux séniors (65 ans et plus) et aux personnes en situation de handicap, ce service de transport à la demande assurera les déplacements médicaux, commerciaux ou d'agrément (sous réserve de disponibilité) à l'intérieur de Saint-Cyr-l'École et sur les villes avoisinantes (dans la limite de 12 km).

65. Mettre en place la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour les plus démunis

L'eau est un bien commun et y accéder est un droit fondamental. Notre objectif sera de généraliser le principe d'une tarification sociale garantissant un meilleur accès à l'eau.

Nous instaurerons la gratuité des premiers mètres cubes nécessaires à la vie par la création d'une aide préventive appliquée automatiquement aux foyers les plus démunis sous forme d'un chèque correspondant au montant d'un certain volume d'eau. Cette aide, calculée au prorata du nombre d'occupants dans un logement, permettra de couvrir les besoins vitaux. L'organisation mondiale de la santé (OMS) a fixé la norme à 20 litres d'eau par jour et par personne[16].

66. Valoriser les initiatives permettant l'intégration des personnes en situation de handicap

Les besoins des personnes en situation de handicap doivent être pris en compte dans la transformation de la ville. Nous serons à l'écoute des associations travaillant à améliorer l'accessibilité et soutiendrons toutes les initiatives visant à faire changer le regard sur le handicap et à faciliter leur intégration en milieu professionnel et scolaire. Nous encouragerons aussi toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes en situation de handicap comme par exemple favoriser l'accessibilité et la rencontre des *« sourds et entendants »* par la mise en place de *« cafés des signes »*, des visites à domicile ou des rencontres dans l'espace public.

67. Favoriser les cours de langue française pour adultes afin de faciliter l'intégration sociale

La maîtrise de la langue est le premier vecteur d'intégration sociale. Si la scolarisation permet aux enfants de maîtriser rapidement le français, il n'en est pas de même pour les adultes. Cette difficulté à comprendre l'autre et à se faire comprendre est un handicap pour réaliser des démarches administratives, accéder aux services publics ou trouver un emploi. Nous soutiendrons donc activement les associations existantes proposant des cours de langue française en apprentissage ou en renforcement. Nous ferons un travail de promotion auprès du public visé.

[16] 20 litres par jour x 365 jours x nombre de personnes par foyer. Exemple pour une personne : 20 x 365 = 7 m^3, soit environ 40 € par personne et par an.

Renforçons les solidarités intergénérationnelles

68. Ouvrir des maisons de quartiers dédiées au renforcement du lien social

Les maisons de quartiers sont des lieux d'échanges, de rencontres intergénérationnelles et de lien social. Élus, nous mettrons à disposition des habitants, dans la mesure du possible, des locaux, afin qu'ils puissent mettre en place divers activités : cours de cuisine, jeux de société, soutien scolaire, etc.

69. Développer des actions de solidarité afin de maintenir les seniors à domicile

Le maintien à domicile des seniors qui le souhaitent et lorsque leur santé et leurs conditions de vie le permettent doit être encouragé et soutenu par la ville, cela par un soutien accru aux associations et la professionnalisation des intervenants.

Nous faciliterons les actions existantes telles le portage des repas à domicile et l'accompagnement (faire les courses ou se rendre chez le médecin) et nous soutiendrons la création de réseaux solidaires de quartiers.

70. Soutenir les initiatives de rencontres entre les plus jeunes et les aînés

Afin de rompre l'isolement de nos aînés, nous ferons appel à des initiatives associatives[17] pour mettre en place des activités de lecture « lire et faire lire » entre les aînés et les enfants. Nous encouragerons également les projets éducatifs des écoles primaires, des centres de loisirs de la ville mais aussi les initiatives menées avec les structures d'accueil de la petite enfance (visite par les enfants, ateliers, etc.), les actions associatives ou culturelles qui auront comme objet de favoriser les liens intergénérationnels.

71. Favoriser la colocation intergénérationnelle pour agir contre la précarité et la solitude

La colocation intergénérationnelle facilite le maintien à domicile des séniors, tout en comblant le manque de logements abordables pour les étudiants. Nous encouragerons la solidarité intergénérationnelle en mettant en place sur le site web de la ville une page favorisant les rencontres entre les deux générations et ainsi facilitant la colocation.

[17] Telles que le mouvement Bleu blanc zèbre.

Soutenons nos associations

72. Rendre plus accessibles aux associations les salles polyvalentes des écoles et les équipements municipaux (cinéma, théâtre, gymnases, CyrAdo, etc.)

Il y a un réel manque de locaux mis à disposition des associations ce qui freine leurs initiatives. En fonction des besoins associatifs, un plan d'évolution des équipements sera envisagé. En effet, les cours d'école, les salles polyvalentes et les équipements culturels et sportifs pourraient être mis à disposition des associations lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

73. Assurer un accès équitable et gratuit aux salles communales

Au fil des années, la majorité municipale a instauré une gestion inéquitable de l'attribution et du partage des salles par les différentes associations Saint-Cyriennes.

Nous garantirons à chaque association un accès équitable et gratuit aux salles communales (salle des fêtes, salle Maurice Leluc, Maison de la famille, etc.). Une transparence totale sera mise en place sur les réservations de ces salles.

74. Augmenter l'enveloppe de subventions dont le taux communal actuel est le plus bas du canton

Le secteur associatif contribue fortement à l'animation d'une ville. Nous estimons qu'il est important de l'encourager. L'enveloppe dédiée aux subventions des associations n'a cessé de diminuer depuis 2014. Elle est passée de 280 000 € en 2014 à 225 000 € en 2018, avec une légère augmentation en 2019, année précédant l'élection. Le taux de cette enveloppe par rapport au budget global de la commune est le plus bas du canton : ce taux est de 0,84 % à Saint-Cyr-l'École, contre 1,25 % à Fontenay-le-Fleury et 1,56 % à Bois-d'Arcy.

Nous nous engageons à porter cette enveloppe à un taux de 1,40 % pour accompagner les initiatives et projets associatifs.

75. Créer une grille de critères clairs et objectifs pour une attribution équitable et transparente des subventions

Les associations sont des partenaires et non des prestataires. Nous soutiendrons de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs concrets pour construire ensemble (ville, partenaires associatifs et habitants) une ville dynamique et innovante. Nous mettrons en place une grille claire et transparente lors de l'attribution des subventions afin de garantir l'équité entre associations. Cette grille sera objective, basée sur des critères de sélection transparents et uniformes.

76. Développer l’accès à la culture et aux sports en améliorant le « pass jeunesse », en y ajoutant des entrées gratuites par an et par enfant pour le cinéma, le théâtre et la piscine

Actuellement, le *« pass jeunesse »* est destiné aux Saint-Cyriens âgés de moins de 26 ans. Il offre tout au long de l’année une réduction de 50 % sur les prix d’entrée de la piscine, du cinéma et du théâtre.

Nous l’améliorerons pour les plus jeunes (moins de 18 ans) en y ajoutant douze entrées gratuites par an et par enfant qui peuvent être utilisées pour le cinéma, le théâtre ou la piscine afin de favoriser l'accès à la culture et au sport.

77. Mettre en place un conseil d’associations afin de favoriser les échanges, mutualiser les ressources et mieux gérer les locaux

Beaucoup d'associations sont complémentaires et c'est à la commune de favoriser les échanges tout en respectant leur indépendance. Nous mettrons en place un conseil des associations afin de promouvoir la coopération entre les associations. Le dialogue au sein de ce conseil permettra de mutualiser les ressources, optimiser les coûts et mieux gérer les locaux.

78. Intégrer un espace dédié aux associations lors des manifestations organisées par la ville

Afin de créer du lien entre les habitants et les associations et multiplier les occasions de rencontrer les associations tout au long de l'année, nous systématiserons l'installation d'un espace dédié aux associations lors des manifestations organisées par la municipalité. Nous proposerons aux associations qui le souhaitent de travailler ensemble à la construction et à l'organisation d'événements qui rythmeront l'agenda culturel de Saint-Cyr-l'École.

79. Organiser une journée des bénévoles

Pour remercier les bénévoles du travail accompli tout au long de l’année, nous organiserons une journée qui leur sera dédiée. Les modalités de mise en place seront décidées avec les associations.

80. Redéfinir les missions du guichet associatif afin d’améliorer l’accompagnement des associations (juridique, administratif, etc.)

Nous renforcerons les missions du service municipal pour un meilleur accompagnement de nos associations, que ce soit dans la rédaction du dossier de demande de subvention, ou dans la mise en place de projets qui valoriseront notre ville entre autres.

Garantissons des services publics de qualité pour tous

*Le nombre de constructions augmente sans cesse sans que les services et les infrastructures suivent le même rythme. La **qualité de vie** ne devrait pas en pâtir. Saint-Cyr-l'École doit être une ville inclusive. Nous refusons de délaisser certains quartiers au mal-logement et à la délinquance. Notre politique est celle de l'écoute, de la prévention et de l'accompagnement pour **lutter contre les inégalités** et permettre à tous un accès à l'éducation, au logement, à la santé, à la sécurité et aux loisirs.*

Maîtrisons l'urbanisation et luttons contre le mal-logement

81. Améliorer le plan local d'urbanisme (PLU) pour freiner la spéculation immobilière

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les orientations en termes d'urbanisme de la commune. La municipalité a le pouvoir d'orienter et de réguler les projets immobiliers réalisés sur la ville et d'enrayer la bétonisation.

Le PLU sera modifié pour protéger de la spéculation immobilière et redonner à la ville les moyens d'influer sur le type d'habitat et sur les prix. Nous voulons limiter les droits à construire et baisser les possibilités d'exception à ces limites pour réduire les marges des promoteurs et conserver l'identité de chaque quartier tout en refusant la densification à tout prix comme elle est pratiquée aujourd'hui. Le PLU sera modifié suite à une concertation en commission participative citoyenne. Nous nous engageons à rendre plus visible les consultations publiques lors de changement du PLU.

82. Conserver les biens municipaux pour protéger la ville de la bétonisation

Notre mouvement ne souhaite pas vendre les terrains municipaux, encore moins dans les mêmes conditions que cela a pu se dérouler dans le passé, notamment le foyer Laroche ou l'ancienne caserne de pompiers.

Cependant, si une cession de terrains municipaux devait avoir lieu, nous nous engageons à consulter les habitants de Saint-Cyr-l'École. Nous présenterons en toute transparence le projet et le validerons dans un cadre concerté. Suivant l'importance du projet, un référendum local sera organisé.

83. Utiliser le droit de préemption pour éviter les projets de construction indésirables

Le droit de préemption consiste en la possibilité pour une collectivité publique d'acquérir en priorité un terrain ou un immeuble mis en vente. La ville peut acquérir un bien de manière prioritaire, en particulier quand celui-ci représente un intérêt public. Cela permet de limiter la spéculation immobilière et de réserver des emplacements pour des projets publics. Cela peut concerner aussi des activités commerciales et permettre à la ville de favoriser leur implantation.

84. Mettre aux normes un maximum de trottoirs et sécuriser les passages piétons pour tous

Nous accélérerons la mise en accessibilité des équipements publics, des espaces publics et des commerces. Un premier travail sera effectué pour mettre en place un plan pluriannuel de mise en accessibilité. La participation des associations de personnes en situation de handicap à l'élaboration des projets urbains sera indispensable. Il sera vérifié que les normes en vigueur soient respectées lors des nouveaux travaux. Enfin, nous ne cesserons de faire pression sur la SNCF pour que les quais de la gare soient accessibles aux personnes handicapées et aux seniors.

85. Contrôler l'application de la loi ALUR sur la zone tendue (encadrement des loyers)

Saint-Cyr-l'École est une des 89 communes en «zone tendue» dans les Yvelines où la demande de logement est plus forte que l'offre (définie par la loi ALUR de 2014). La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) vise l'amélioration de l'accès au droit au logement et promeut ainsi 5 mesures, parmi lesquelles figure l'encadrement de la location. Ces dispositions permettent aux communes volontaires de soumettre la mise en location d'un logement à une autorisation préalable. Dans le cadre de l'encadrement de la location, il sera possible de vérifier que les montants des loyers fixés par arrêté préfectoral pour la zone de Saint-Cyr-l'École sont respectés et que les logements proposés à la location sont bien adéquats.

86. Combattre l'insalubrité en partenariat avec les bailleurs

Le maire a le pouvoir de police générale, ce qui lui permet d'intervenir sur les questions de sécurité de l'habitat et de salubrité (notamment pour les dépôts de déchets et l'invasion de nuisibles). Nous ferons respecter le Règlement Sanitaire Départemental en adressant aux bailleurs les injonctions adéquates et en dressant si nécessaire des procès-verbaux afin de faire cesser rapidement les nuisances et combattre le mal-logement.

Redonnons des moyens à l'éducation

87. Augmenter le nombre d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem)

Le nombre d'Atsem a été réduit lors du dernier mandat au strict minimum imposé par la loi dans une visée de réduction budgétaire. Cette réduction a des impacts sur l'éducation de nos enfants, en obligeant les instituteurs et les Atsem à dégager du temps dédié à l'éducation pour effectuer des tâches d'assistance. Nous souhaitons rééquilibrer le nombre d'Atsem pour que l'éducation de nos enfants reste une priorité. Le décret n°92-850 du 28 aout 1992 dans sa version modifiée prévoit une préparation et une mise en état de la propreté des locaux dans le cadre des activités des Atsem. Une réflexion pour recentrer leurs missions sur la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants sera menée.

88. Organiser une concertation sur les rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours ou pour un maintien à 4,5 jours

La réforme scolaire de 2013 avait imposé une semaine scolaire de 4,5 jours. Depuis 2017, les

communes ont la possibilité de réorganiser la semaine scolaire sur un rythme de quatre jours. Et de plus, le fond de soutien d'aide aux communes pour le maintien de la semaine de 4,5 jours n'était garanti que jusqu'en 2019. Nous organiserons une concertation, en tenant compte de tous les avis, avec tous les acteurs de la vie scolaire (enseignants, directeurs d'établissement, etc.), des centres de loisirs et les parents concernés afin de décider de cette organisation scolaire avec pour priorité le bien-être des enfants.

89. Rééquilibrer la carte scolaire en particulier pour homogénéiser les effectifs des classes

Dans les écoles saint-cyriennes, certaines classes sont en sureffectif et d'autres sont menacées de disparition à la prochaine rentrée (L. Jouannet). La construction de nouveaux bâtiments dans la ville, qui a contribué à une hausse de la population et la fermeture de l'école maternelle Langevin, entraînent un déséquilibre de la carte scolaire. En conséquence, la qualité de l'enseignement en pâtit, notamment le suivi individuel qui ne peut plus être assuré. Nous reverrons donc la répartition des élèves dans les classes et sur le territoire de la commune pour répondre à ces problématiques.

90. Mobiliser des éducateurs de rue pour la re-scolarisation et la prévention de la délinquance

Pour prévenir le risque de délinquance des ados et pré-ados, et en lien avec les médiateurs des quartiers et le CyrAdo, nous mobiliserons des éducateurs de rue. Ces travailleurs sociaux auront pour mission de nouer des relations avec les jeunes pouvant déboucher sur des actions éducatives. Lorsque toutes les autres institutions sont absentes, ces professionnels interviennent auprès des jeunes en situation de marginalité avancée et sortis des structures administratives et/ou scolaires classiques.

Facilitons l'accès aux soins et attirons des médecins

91. Ouvrir une maison de la santé pluridisciplinaire

Une maison de santé pluridisciplinaire ou pluri professionnelle (MSP)[18] est un lieu qui regroupe plusieurs professionnels de santé de premier recours (médecins généralistes, gynécologues, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmières, psychologues, podologues, diététiciennes, pharmaciens, radiologues, orthophonistes, ...). Ils sont rassemblés autour d'un projet de santé commun.

Les objectifs d'une maison de santé sont de centraliser une offre de soins dans des zones déficitaires, créer des postes de coordinateurs, transférer des compétences entre médecins généralistes et infirmières (notamment pour le dispositif ASALEE qui permet aux infirmières de réaliser des actes dérogatoires de dépistage de maladie), mutualiser les frais de gestion et maintenir les services publics de proximité.

Avec une MSP, chaque habitante et habitant bénéficiera d'une qualité de prise en charge médicale et de prévention. Ce regroupement de professionnels améliorera aussi la continuité des parcours de soins. Cette MSP permettra d'assurer le remplacement des médecins spécialistes sur Saint-Cyr-l'École.

[18] Comme celle de Villaroy à Guyancourt.

L'offre centralisée contiendra le dépistage gratuit et la médecine du sport.

92. Recourir à une mutuelle municipale plus protectrice (retraités, étudiants et demandeurs d'emploi)

Pour ceux qui connaissent son existence, la mutuelle Mandarine proposée aux saint-cyriens n'apporte pas satisfaction, notamment pour les personnes âgées qui ont des retraites insuffisantes. Nous souhaitons recourir à une nouvelle mutuelle qui soit accessible à tous les habitants et personnes qui travaillent dans la commune et la promouvoir auprès des populations qui n'en possèdent pas aujourd'hui. Le but de ce dispositif est de permettre à tous ceux qui n'entrent pas dans le cadre de la mutuelle professionnelle obligatoire (précaires, jeunes sans emploi, seniors, artisans, etc.) d'obtenir une couverture médicale complémentaire.

93. Mettre en place une bourse municipale pour encourager l'implantation des jeunes médecins

A Saint-Cyr-l'École, il n'y a plus que 15 médecins généralistes pour 18795 habitants ; cela représente 0,8 médecin pour 1 000 habitants contre 3,3 au niveau national. A l'exemple de certaines villes[19], nous contacterons les étudiants en médecine en leur proposant de financer une partie de leurs études en contrepartie d'un engagement à exercer dans notre ville pendant au moins 5 ans. Par cette bourse, nous lutterons contre le risque de désertification médicale qui menace notre commune.

94. Améliorer l'accueil des parents et enfants en difficulté en présence de professionnels

Actuellement il n'existe pas à Saint-Cyr-l'École un lieu à destination des parents et des enfants en difficulté ou demandeurs de conseils. Nous souhaitons ouvrir un lieu d'écoute, de soutien à la parentalité et aux enfants en difficulté à la maison ou à l'école. En présence de professionnels pluridisciplinaires (assistantes sociales, psychologues, animateurs, bénévoles, etc.), des conférences, des ateliers à thèmes, de type *« prévention primaire »* pourront être organisés. Des partenariats avec des associations, l'Éducation Nationale, le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) et le centre de protection maternelle et infantile (PMI) pourront être établis. Cette structure pourra aussi accueillir anonymement parents, enfants et adolescents dans le cadre de la protection de l'enfance ou de la prévention de la délinquance.

[19] Comme Mantes la Ville.

Diversifions les modes de garde de la petite enfance

95. Répondre à la demande d'accueil par la création de crèches et micro-crèches municipales

Actuellement, il y a environ 320 places d'accueil (collectives et familiales) à Saint-Cyr-l'École. Il faut attendre 15 à 18 mois en moyenne pour obtenir une place en crèche : sans anticipation avant même leur conception, il n'y a donc pas de place pour les bébés. Notre objectif est de garantir aux parents une sérénité à l'heure de la reprise du travail à un coût raisonnable. La création de crèches ou micro-crèches sera une réponse à cette carence de berceaux pour les jeunes enfants. Il sera aussi envisagé un réinvestissement d'achats de places dans les crèches privées présentes sur la commune (ce qui était le cas auparavant à la crèche de l'Epi d'Or) à destination des Saint-Cyriens. Nous évaluerons la capacité d'accueil de chaque structure existante. Si l'espace le permet, nous ferons une demande d'agrément pour augmenter la capacité d'accueil collectif. Nous maintiendrons la convention avec le Multi Accueil de l'Epi d'or et nous récupérerons les 20 places initiales pour les familles du quartier.

96. Soutenir et valoriser les assistantes maternelles et les gardes partagées

Nous soutiendrons et valoriserons les assistantes maternelles et les auxiliaires parentales. Pour celles qui le souhaitent, nous les répertorierons sur le site internet de la ville. Nous apporterons une aide, notamment administrative, pour celles et ceux qui choisiraient ce métier. En lien avec la CAF, nous déploierons deux nouveaux relais d'assistantes maternelles (RAM) sur la commune afin de mieux mailler le territoire.

97. Mettre en place une allocation en faveur des parents qui n'ont pas obtenu de places en crèches

L'accueil des enfants en structure collective est en flux tendu et les très jeunes enfants ne peuvent être accueillis. Nous mettrons en place une allocation pour les parents résidant à Saint-Cyr-l'École qui n'ont pas pu obtenir une place en crèche[20]. Les conditions générales d'attribution de cette aide seront établies en fonction de critères définis par une commission Petite Enfance.

Assurons la sécurité pour une ville apaisée

98. Étendre la présence des policiers municipaux sur le terrain

Des citoyens ont un sentiment d'insécurité dans certains quartiers de Saint-Cyr-l'Ecole. La police municipale et ses moyens doivent être réorganisés pour assurer une présence de proximité et être au service des Saint-Cyriens. Nous étendrons les horaires des policiers municipaux dans la journée, le soir ainsi que les permanences le week-end avec plus d'amplitudes dans les horaires.

[20] Comme pratiqué par exemple par la municipalité de Courbevoie.

99. Réintroduire des médiateurs en lien avec la police

Les Saint-Cyriens vivent des problèmes d'insécurité non pris en charge par la municipalité dans les quartiers de la Fontaine Saint-Martin et de Gérard Philipe, par exemple. Pour apaiser le climat et encourager la communication au sein des quartiers, nous proposons de réintroduire des interlocuteurs qui joueront un rôle de médiateurs. Ils seront un relais entre les habitants et les équipes de police dont l'une des tâches sera de remonter les difficultés, les tensions et de travailler à les résoudre. Ces médiateurs seront des habitants du quartier concerné ; ils recevront une formation pour assurer cette mission et pourront éventuellement être indemnisés.

100. Accentuer la coopération entre la police municipale et la police nationale

Nous étudierons les moyens pour que la police municipale et la police nationale, toutes deux garantes de la sécurité, puissent améliorer leur communication et leur coordination afin d'être plus efficaces sur le terrain. Nous voulons davantage de collaboration et que chaque équipe apprenne à bien connaître le métier de l'autre et les tâches qu'elle effectue.